

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2013

CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON (CNTL)

Par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 et la convention de délégation de service public n°06/191 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, la «gestion, l'animation et le développement d'un pôle grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation d'un pôle aviron» de la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de «périmètre 1». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2013 et avec un éclairage rétrospectif sur sept exercices, les principaux indicateurs relatifs à l'exploitation de cette délégation de service public.

I. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport remis par le délégataire contient des informations satisfaisantes qui permettent l'analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2013.

Toutefois, pour parfaire cet exercice, des informations pourraient encore être fournies concernant :

- la grille de mouillage, mention des postes d'accueil et immatriculation
- la répartition des postes à flot des usagers, sur le taux d'occupation
- la répartition du personnel entre DSP et Club
- la liste d'attente
- certains tarifs de prestations accessoires (frais de dossier, service de gardiennage)
- Des justifications sur les montants de certains comptes du bilan et du compte de résultat

Des documents n'ont pas été transmis dans le rapport annuel :

- Comptes certifiés par le commissaire aux comptes : liasse fiscale 2013 de la DSP, rapport général et rapport spécial
- Comptes certifiés par l'assemblée générale : rapport financier du trésorier et rapport moral de l'exercice
- Détail du compte de liaison
- Tableau récapitulatif des charges et recettes des manifestations prévues par la DSP
- Diverses factures
- Tableau de ventilation des biens identifiant les biens de retour, biens de reprise et biens propres

Ces éléments ont été sollicités par courrier.

II. EVENEMENTS REMARQUABLES

Mise en œuvre de l'avenant n°2 en date du 19 décembre 2012 ayant pour effet :

1/Augmentation de la redevance fixe du délégataire:

- En 2012 : 35 431€ hors taxes, soit 9% d'augmentation
- En 2013 : 40 000 € hors taxes, soit 12.8%

2/Modification des procédures d'attribution des postes à flot :

- Impossibilité pour le délégataire de consentir un contrat de poste à flot annuel à l'acheteur du bateau qui occupait ledit poste
- Possibilité pour le délégataire d'accueillir sur ce poste à flot un usager en qualité de passager pendant une durée de 6 mois renouvelable 3 fois (appelés passagers longue durée).
- Création d'une commission paritaire consultative dédiée aux attributions de postes à flot dans les périmètres délégués.

3/Modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :

Dès 2014, évolution en fonction de l'indice INSEE et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le Conseil de Communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2 %.

III. COMPTE RENDU TECHNIQUE

Le délégataire a réalisé, en 2013, 145 k€ d'investissements.

Les principaux investissements sont :

- Remplacement de chaînes mères et filles pour un montant de 17 k€
- Remplacement de barrières d'un montant de 38 k€
- Mise en place d'un dispositif de vidéo surveillance pour un montant de 64 k€ (44 k€ prévu au contrat)
- Remplacement de bornes et travaux d'électricité d'un montant de 4 k€

Ces travaux correspondent à ceux prévus dans le programme prévisionnel de travaux qui a fait l'objet d'une mise à jour par voie d'avenant en février 2011.

Au terme de l'année 2013, le délégataire a réalisé 2 072 k€ d'investissements sur les 1 836 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 112%. Les investissements réalisés entre 2007 et 2013 ont dépassé le budget prévu au contrat.

Les travaux d'entretien et de réparation des pannes, quais, mouillages et dits de «renouvellement courant» ont coûté 114 k€. Dans ce montant ont également été compris les travaux de mise en sécurité des bâtiments de l'UNM et du Rowing Club pour 35 k€ qui normalement étaient prévues en investissement. Le coût des travaux d'entretien a diminué de 40% par rapport à l'année 2012 (192 k€), année pendant laquelle le montant des travaux d'entretien avait été particulièrement élevé. Peu de détails sur les travaux d'entretien effectués ont été communiqués par le CNTL.

IV. COMPTE RENDU FINANCIER ET ACTIVITE

1. Tarifs et occupation du plan d'eau et terre-plein

Tarifs

Les tarifs des postes à flot appliqués par le délégataire aux usagers individuels étaient votés chaque année par le Conseil Communautaire jusqu'en 2013. A partir de 2014, ils évoluent en fonction de règles définies par avenant (cf §II Evènements remarquables).

Le tarif d'occupation de poste à flot, longue durée, pratiqué en 2013 est de 43 € HT/m²/an, il a augmenté de 3% par rapport à 2012. Depuis 2008, il a augmenté en moyenne de 2,5%. Dès 2014, évolution en fonction de l'indice INSEE et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le Conseil de Communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2 %.

Malgré l'augmentation de 3 % considérée comme conséquente, ce tarif demeure le plus bas des grands ports communautaires (hormis le port insulaire du Frioul).

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont votés par le Conseil de Communauté. En 2013, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m²/jour, soit + 3,8 % par rapport à 2012
- Haute saison : 0,78 € HT/m²/jour, tarif inchangé par rapport à 2012

Le tarif applicable aux professionnels présents sur le périmètre du CNTL est de 60 € HT/m² depuis 2011.

Nombre de bateaux/postes à flot

904 bateaux occupant des postes à flot

6 postes dédiés au passage

65 bateaux stockés à terre

59% des embarcations sont comprises entre 6,5 m² et 10,99 m²

Le délégataire déclare 36 changements de bateaux soit 3,9% du parc de bateaux. Des précisions doivent être apportées sur la correspondance avec la grille de mouillage sur ce point.

Le délégataire a fourni davantage d'informations sur la répartition des postes à flot et des usagers. Toutefois, les chiffres varient (écart entre 4 et 20 postes) selon les données transmises par le délégataire. Aussi, des précisions ont de nouveau été sollicitées pour une meilleure lisibilité.

Attributions de postes à flot

Il n'est fait état d'aucune attribution par changement de propriétaires conformément à l'avenant mentionné au paragraphe II. Aucune attribution sur liste d'attente n'a été effectuée.

La liste d'attente contient 12 inscrits en 2013, le nombre diminue chaque année du fait du non renouvellement des inscrits (6 en 2012, 19 en 2011, 33 en 2010).

Passagers longue durée

Le délégataire a accueilli en qualité de passagers des plaisanciers ayant acquis le bateau d'un ancien usager de la DSP. En application de l'avenant 2 précité, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers pourra être soumise par le délégataire à une commission d'attribution idoine puis à l'autorité portuaire.

L'étude de la grille de mouillage laisse apparaître 19 Passagers Longue Durée, le délégataire en liste par ailleurs 17.

Ils sont facturés au tarif passager 6 mois renouvelables 3 fois.

Passage

Le nombre nuitées d'escales augmente en 2013 de 7% après une forte baisse en 2012 de 33%. (pour mémoire: +10% en 2011, +4% en 2010, +18% en 2009). Après la période de travaux de réaménagement du Vieux-Port et la forte crise, la fréquentation des passagers reprend quelque peu son cours. Le chiffre d'affaires idoine connaît une hausse importante de 20%. Le délégataire explique cette hausse par les bonnes conditions météorologiques et la qualité de l'accueil. Il ne justifie pas la différence entre l'augmentation du nombre de nuitées et du chiffre d'affaires.

Occupation de terre-plein

Le CNTL accueille sur le périmètre de terre-plein délégué des associations (UNM, Scout de France, Rageurs Catalans, le Rowing Club) et un GIE regroupant des plongeurs. Les tarifs appliqués sont votés par MPM.

2. Manifestations et activités nautiques

2.1. Manifestations

Le délégataire, par l'entremise des clubs présents sur son périmètre (UNM, CNTL, Rageurs Catalans, Rowing Club de Marseille) a organisé et accueilli un nombre relativement important et constant d'événements sportifs et culturels qui témoignent du dynamisme du Club : 20 manifestations nautiques sportives de niveau international et local, 8 soirées thématiques et 5 conférences.

Le CNTL répond à sa mission d'animation et de promotion de la grande plaisance.

Concernant l'aviron, les informations fournies sont plus importantes. Elles permettent d'apprécier le palmarès du Rowing club (titre de Champion de France, 3^{ème} au Championnat du monde Aviron de Mer), son dynamisme et ses ambitions malgré le peu de moyens dont il dispose. Le club a notamment organisé les Championnats universitaires d'aviron à Marseille, des régates et développe des relations étroites avec des collèges.

Les comptes des manifestations ne sont à nouveau pas transmis cette année. En outre, l'analyse du rapport annuel remis par le délégataire gagnerait en lisibilité si la répartition des manifestations portées par le Club et la DSP était plus explicite. Des précisions ont été sollicitées par courrier.

2.2. Activités nautiques sportives et professionnelles

Le CNTL a développé un pôle course composé de 11 bateaux de régates (12 en 2012). Ces bateaux ont l'obligation de participer à des régates. Ils ont le statut de passagers longue durée. Le délégataire leur octroie une dotation, ainsi, leur redevance se rapproche de celle d'un usager individuel sous contrat annuel.

Conformément au contrat, le CNTL accueille des professionnels et 53 postes à flot leur sont attribués sur une panne. Leurs activités sont essentiellement dédiées à la vente et à la location. 9 bateaux occupent un plan consenti au GIE Coté Mer, leurs activités sont dédiées à la plongée et aux bateaux de promenade.

3. Economie de la délégation

3.1 Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

3.1.1 Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 875 k€ soit une augmentation des produits de 0,1 % par rapport à 2012. En 2012, l'augmentation avait été de 6,2%.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2013, le chiffre d'affaires est de 1 819 k€ et progresse de 5,9 % par rapport au chiffre d'affaires de 2012. Depuis 2007 à 2012, la progression du chiffre d'affaires était chaque année de moins en moins importante (2008 : 21,43% ; 2009 : 10,24% ; 2010 : 5,77% ; 2011 : 2,9% ; 2012 : 0,1 %). Or en 2013, l'augmentation est significative.

Principaux postes de recettes (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Redevances de poste à flot occupés par les usagers : représentent 53,2 % du chiffre d'affaires
- Redevances des passagers en escale : représentent 12,1%.
- Redevances de poste à flot occupés par les professionnels : représentent 11,2 %
- Redevance d'occupation terre-pleins : représentent 5,7 %
- Redevances « passager longue durée » : représentent 4,7%
- Redevances de poste à flot occupés par le pôle course : représentent 1,8 %
- Autres postes de recettes (surveillance, tirages à terre, poste à terre, frais de dossier) : 10,4 %

Le chiffre d'affaire a augmenté de 5,9 % suite à l'augmentation de plusieurs postes de recettes :

- Redevance postes à flot usager : 967 k€ en 2013, soit 2 % d'augmentation par rapport à 2012 (948 k€). Cette augmentation est la conséquence de l'augmentation du tarif des postes à flot en 2013.
- Redevances des passagers en escale : 219 k€, soit 20,4 % d'augmentation (2012 : 182 k€). Augmentation due à l'augmentation du nombre de nuitées. Cependant, des précisions ont été demandées au délégataire sur cette forte augmentation, puisque le nombre de nuitées n'a augmenté que de 6,8 %.
- Redevances de poste à flot occupés par les professionnels : 203 k€, soit 9,6 % d'augmentation (2012 : 185 k€). Le nombre de postes à flot attribués aux professionnels et le tarif appliqué n'ont pas évolué depuis 2012. L'augmentation de recettes est expliquée par le délégataire par une régularisation des superficies occupées par certains professionnels.
- Redevances « passager longue durée » : 85 k€, soit 36,6 % d'augmentation (2012 : 62 k€). L'augmentation est principalement due à un nombre plus important de passagers longue durée.

En 2012, ils étaient 10 et en 2013, ils sont 17 (ou 19, il a été demandé au délégataire de donner le chiffre exact).

Les recettes et les charges concernant les régates et les activités sportives ne figurent pas dans le compte de résultat de la délégation alors qu'un quota de régates et certaines activités sportives sont prévus dans le contrat de délégation de service public signé en 2007. Des précisions ont été demandées.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur amortissements, transfert de charges) représentent 57 k€ contre 156 k€ en 2012, soit – 63 %.

En 2012, le montant de ces « autres produits » avait été particulièrement élevé puisqu'il y avait eu notamment un remboursement de sécurité sociale de 20 k€ et un remboursement de 20 k€ par l'assurance du CNTL suite à l'incendie qu'il y avait eu le 7 janvier 2012, sur la panne Criée.

Le total des produits, soit 1 875 k€, a augmenté de 31,9 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 1 421 k€.

3.1.2 Charges

En 2013, les charges de la délégation représentent 1 821 k€, soit 0,6 % de baisse par rapport à l'exercice précédent. En 2012, l'augmentation avait été très importante, soit 14,3 %. Donc en 2013, le CNTL a su maintenir son niveau de dépense par rapport à l'exercice 2012.

Principaux postes de charges (en % sur le total des charges)

- Redevance versée à MPM : représentent 29,7 % du total des charges
- Charges de personnel : représentent 22,2 %.
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : représentent 14,9 %.
- Service de gardiennage : représentent 9,4 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 6,3 %
- Achats (eau, électricité, carburant) : représentent 4,5 %
- Charges restantes (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 13 %

Il est constaté une maîtrise des dépenses durant l'exercice, toutefois l'étude de chaque poste de charge montre des variations entre 2012 et 2013 :

- Charges d'entretien des installations portuaires : 114 k€, soit une diminution de 40,3 % (2012 : 192 k€). En 2012, le montant avait été particulièrement élevé car de nombreux travaux avaient été réalisés suite à l'incendie de la panne Criée, le 7 janvier 2012.
- Redevance versée à MPM : 541 k€ soit 11,9 % d'augmentation (2012 : 483 k€) suite à la révision fixée par l'avenant 2 (cf §II Evénements remarquables).
- Achats (eau, électricité, carburant) : 81 k€, soit + 9,7 % par rapport à 2012 (2012 : 74 k€).
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : 270 k€, soit + 6,6 % (2012 : 253 k€)
- Charges de personnel : 404 k€ soit 3,5 % d'augmentation (2012 : 390 k€), en raison de l'augmentation des salaires des personnels de la Fédération Française des Ports de Plaisance.
- Service de gardiennage : 171 k€, soit + 1,9 % (2012 : 168 k€)

Le total des charges, soit 1 821 k€, a augmenté de 33,0 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 1 369 k€.

3.1.3 Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2013, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par le CNTL est de 54 k€. Ce résultat est positif pour la cinquième année consécutive (40 k€ en 2012, 162 k€ en 2011, 88 k€ en 2010 et 103 k€ en 2009). Ce résultat a augmenté de 32,9 % par rapport à 2012 puisque les charges ont diminué alors que les produits ont continué d'augmenter.

Concernant la capacité d'autofinancement du CNTL, elle s'élève à 165 k€ en 2013. Elle était de 111 k€ en 2012, elle a donc progressé de 48,0 % par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par le CNTL, un bilan fonctionnel a été réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par le CNTL.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

3.2.1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2013, le FRNG du CNTL est de nouveau négatif et s'élève à - 273 k€. En 2012, FRNG était de - 154 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis deux exercices, le CNTL n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables et cette situation s'est aggravée en 2013. L'augmentation des ressources durables a été négligeable, soit +0,1 % et n'a pu compenser l'augmentation de l'actif immobilisé de 6,15 % en 2013. L'augmentation de l'actif avait déjà été très importante en 2012, soit + 21,8 % par rapport à 2011. La structure financière s'est dégradée depuis 2012 alors que celle-ci était équilibrée de 2009 à 2011 (FRNG 2009 : + 106 k€ ; 2010 : + 92 k€ ; 2011 : + 123 k€).

Concernant l'actif immobilisé, en 2013, l'actif brut de la DSP atteint 2 085 k€. Ce total comprend les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2013, pour un montant de 2 072 k€ et 13 k€ d'immobilisations en cours (non terminées à la date de clôture de l'exercice).

En 2013, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 1 388 k€.

Les biens de retour présents en début de contrat ont un degré d'usure de 92,6 %, ils sont pratiquement totalement tous amortis. La distinction des biens de retour et biens de reprise n'a pas été communiquée malgré les demandes de MPM. Cette ventilation des biens est essentielle car des biens indispensables au fonctionnement de la DSP, qui ont été acquis en cours de contrat, font partie des biens de retour.

Les immobilisations acquises entre 2007 et 2013 présentent un degré d'usure de 24,6%. Ces immobilisations sont récentes, il reste donc de nombreuses années avant qu'elles soient totalement amorties.

En 2012, un prêt de 258 k€ avait été contracté pour le financement des investissements de l'exercice et notamment pour le financement de la grue et du matériel de carénage du CNTL. Pas de nouveau prêt en 2013.

3.2.2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2013, le montant du BFR est de - 356 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme. Cette situation existait également en 2012, où le BFR s'élevait déjà à - 193 k€.

En d'autres termes, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette gestion favorise l'accroissement de la trésorerie.

Cet excédent de ressources dégagé par son cycle d'exploitation permet le financement des emplois durables, cependant les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

3.2.3 Trésorerie

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2013 s'élève à 82 k€ ce qui correspond au montant des disponibilités. En 2012, il s'élevait à 38 k€. Le solde net de trésorerie a plus que doublé entre 2012 et 2013.

Par rapport au début du contrat, exercice 2007, la trésorerie a diminué de 72%.

4. Relations financières avec MPM

Le CNTL a versé en 2013 une redevance de 541 k€ à la CUMPM dont 451 k€ correspondent à la part forfaitaire et 90 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (5% du chiffre d'affaires reversés au délégant). Elle augmente en 2013 (cf § II) de 11,9 % en raison de l'évolution de la part fixe de 40 k€ par voie d'avenant pris le 19 décembre 2012 et de la part variable fonction du chiffre d'affaires.

En 2011 et 2012, la redevance totale versée au délégant comptait pour 27,7 % et 26,4 % du total des charges. Pour l'exercice 2013, elle représente 29,7 % du total des charges et 29,5% du chiffre d'affaires.

5. Effectif

En 2013, 11 personnes salariées sont affectées à la DSP, équivalent à 10,3 temps plein.

Par rapport à 2012, cet effectif a diminué suite à une fin de contrat, le 30/04/2013, d'un agent portuaire. Cet agent a été remplacé par un intérimaire.

Ce chiffre ne tient pas compte du personnel intérimaire recruté en saison estivale pour accueillir les passagers, ni des bénévoles qui participent notamment à l'organisation des manifestations.

Aucune explication n'est fournie par le délégataire sur la méthode de calcul du taux de répartition des charges de personnel entre la DSP et le Club.

V. QUALITE DU SERVICE

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers. Le CNTL ne précise pas s'il est annoté.

La CNTL veille à maintenir un lien de proximité avec les usagers par le biais des délégués de pannes. Aucun retour n'est joint au rapport remis par le délégataire.

Le CNTL s'engage pour le respect de l'environnement. Il a organisé comme chaque année des conférences dédiées au thème de l'environnement et participe au plan de réception et de gestion des déchets élaboré avec la Communauté Urbaine.

Enfin le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuité depuis 1999.

VI CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2013

La qualité de l'information fournie est globalement satisfaisante. Toutefois, certains documents dont la transmission est prévue par le contrat et la loi n'ont pas été remis par le délégataire.

Des informations complémentaires ont été demandées au délégataire concernant les montants de certains comptes de bilan. Des précisions sur la répartition des postes à flot, le nombre de bateaux en passage et sur la mise à jour du listing des biens de retour et biens de reprise sont également attendues.

Le délégataire maintient un niveau correct d'entretien des biens confiés mais peu de détail a été communiqué sur les travaux d'entretien. Le montant des investissements est resté élevé durant cet exercice (145 k€).

Concernant l'activité d'exploitation, le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 819 k€, soit 5,9 % d'augmentation. Alors que les charges ont légèrement diminué, les produits (chiffre d'affaires et autres produits) ont légèrement augmenté, l'activité reste donc bénéficiaire (54 k€), soit + 32% par rapport à 2012.

La situation financière (équilibre ressources et emplois de long terme) de la DSP s'est dégradée par rapport à l'exercice 2012, il y a une insuffisance en ressources durables par rapport aux immobilisations. Les immobilisations sont en partie financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation ou par la trésorerie. La trésorerie est toujours positive (82 k€).

Le Club témoigne de sa vitalité par l'organisation de nombreux évènements sportifs et culturels.

En conclusion, la gestion du CNTL demeure satisfaisante, il convient toutefois de veiller à sa santé financière qui s'est quelque peu dégradée.